

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

27/07/12

Dossier complet le :

27/07/12

N° d'enregistrement :

F04112 P0016

1. Intitulé du projet

Centre commercial "Les portes de Saint Nicolas"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV Les portes de Saint Nicolas

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Pascal BAUDELET - Chargé de projet

RCS / SIRET

52984494600010

Forme juridique

SCCV

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Construction d'un centre commercial d'une SHON de 21 957 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

**Réhabilitation d'une friche industrielle
localisée entre une Autoroute et une ZAC**

4.2 Objectifs du projet

Implantation d'un centre commercial d'importance régionale

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Durée du chantier : 18 mois. Démantèlement des vestiges d'anciens sites industriels (Dalles et ouvrages en béton - concassage et recyclage des matériaux) - Terrassement puis construction d'un hypermarché et de 2 galeries comportant un restaurant. Chaufferie centralisée bois-gaz - Parkings clientèle et personnel - Bassins de retenue et confinement - Aménagement paysager.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) qui a délivré son autorisation le 28 Février 2012, purgée à ce jour de tous les recours.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le projet est règlementé par la Loi sur l'eau (imperméabilisation - rejet de pluviales dans le milieu naturel) -

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du terrain du projet.....	98 772,00 m2
Surface planchers créés (tous bâtiments).....	21 957,00 m2
Surface de collecte des pluviales (Voiries, parkings, toitures).....	67 617,06 m2
Surfaces perméables conservées et créées.....	31 693,93 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse

ROUTE DE VILLE EN VERMOIS
RD 71
54210 SAINT NICOLAS DE PORT

Parcelles cadastrées :

Z14-15-18-29-90-153-166-167

Coordonnées géographiques

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 06° 16' 51" E Lat. 48° 31' 09" N

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7.5 Agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche d'anciens dépôts pétroliers ayant cessé leur activité et fait l'objet d'une dépollution
Occupée par des vestiges de voirie, dalles et radiers béton, bassin étanches, voies ferrées....

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Plan d'occupation des sols (PLU) du 5 Décembre 1983.

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

Plan d'occupation des sols (PLU) du 5 Décembre 1983.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF 1 la plus proche dite "de la Roanne" aujourd'hui déclassée était située à plus de 2 km vers le Nord
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est mitoyen de l'Autoroute A33 et soumis à une pression constante de 60 dB
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN - AP 17/02/2006 Pour risque d'affaissement par dissolution du sel Pour risque d'inondation par la MEURTHE
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise échappe à l'une comme l'autre de ces zones
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux ICPI ont exercé sur l'emprise : TOTAL et NOVACARB - Elles ont cessé leur activité en 1985 et 2000 - La partie TOTAL, reconnue polluée a été traitée - le récolement attestant de la bonne fin des travaux a été établi par la DRIRE le 07/03/2000
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

La ZNIEFF 1 la plus proche dite "de la Roanne" aujourd'hui déclassée était située à plus de 2 km vers le Nord

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

Pas de site NATURA 2000 dans un rayon de 5 km autour du site

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre commercial sera alimenté en eau de réseau les pluviales seront en partie récupérées et utilisées
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les pluviales des zones imperméabilisées seront collectées. Une partie (toitures) réutilisée et infiltrée (pour l'arrosage des espaces verts) les parkings et voiries traitées puis directement raccordées à la rivière via le réseau communal des EP
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'avant projet de terrassement débouche sur un bilan pratiquement équilibré des déblais-remblais
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est ceinturé par : le remblais Autoroutier vers le Sud-ouest, une voie SNCF de desserte régionale vers le Sud-est. Une Zone d'activité vers le Nord-est. Une bretelle et un carrefour de sortie d'autoroute puis la RD de desserte de la commune vers le Nord-ouest. Le terrain n'est donc pas en situation d'être le théâtre d'une reconquête notable. Depuis son abandon en 2000, elle est pratiquement restée en friche
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur les 9,88 ha du terrain, 2,08 sont actuellement en exploitation agricole, le reste est en friche industrielle à l'abandon.

La commune ne comporte par d'arrêté PPRT
On note simplement le voisinage de l'Autoroute
comme élément donneur - les bâtiments les plus proches
en sont éloignés d'environ 50 mètres des chaussées.

Le terrain est situé à 500 mètres environ vers le sud
, par rapport aux limites du risque d'effondrement
par dissolution du sel et à plus de 2 km des limites du PPRI

Trafic PL livraisons (50/jour), VL 1400/h en pointe
Actuellement directement soumis aux émissions
sonores en provenance de l'A33
L'émergence sera donc rapidement indiscernable.

Emanations de cuisine d'un restaurant.

Possibles chocs ou vibrations lors des travaux

Possibles vibrations en provenance de l'A33 mitoyenne

Eclairage des parkings et façades

Phares automobiles sur A33 et RD

Contributions banales du trafic routier sur voiries
et parkings - cheminée de chaufferie (gaz/bois)

Pluviales en rivière via réseau EP communal
après déshuilage et capacité de retenue d'orages

Effluents : sanitaires et cuisines ou ateliers culinaires
de l'hypermarché - rien de toxique ni dangereux
dans les eaux. DIB de centre commerciaux : Emballages
divers (déchetterie interne prévue) - DID de collecte
commerciale (Piles, rebuts...) Vers Déchetterie locale ou centre.

Création d'une zone attractive par réhabilitation d'une
friche industrielle à l'abandon. Conversion de 2,08 ha
d'exploitation agricole intensive en espace aménagé,
Substitution par espaces verts paysagers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aménagements des carrefours de la sortie de l'A33

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet repose pour la plus grande partie de sa surface sur la réhabilitation d'une friche industrielle laissée à l'abandon depuis les années 2000 sur la plus grande partie de sa surface. Il empiète sur seulement 2,08 ha de terrains en exploitation agricole actuellement enclavé entre la friche, l'Autoroute A33 et divers rond-points routiers de desserte. IL s'inscrit dans les perspectives du développement durable en se conformant aux prescriptions du cahier des charges de la certification BREEAM. Créateur d'emploi, il vise à dynamiser l'axe de desserte de la commune et s'inscrivant dans le prolongement d'une ZAC en activité.

Le projet est soumis aux prescriptions de la Loi sur l'eau. Une déclaration à ce titre sera soumise à instruction. Il semble donc que toutes les précautions requises sont ou seront prises au titre de la protection de l'environnement dans le cadre de ces démarches sans qu'il soit nécessaire de faire double emploi. D'autant que les projet d'implantation des différents commerces ne sont pas tous actuellement connus dans leur détail.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

RONCA

le.

27 juillet 2012

Signature

P. BAUDELET


